

Tronçon Ouest du périphérique « Anneau des sciences »

L'étude suivante vise à mettre en évidence les réseaux d'acteurs concernés par le débat public « Anneau des sciences » et l'évolution de leurs positionnements au cours de la procédure de concertation. L'enquête ne sera bien sûr pas exhaustive, faute de moyens et de temps. Elle concernera donc un échantillon précis d'acteurs déjà institutionnalisés ou regroupés en collectifs ou associations et représentant les fonctions suivantes : élus, experts, associations et habitants. Ce travail sera réalisé par un groupe de 6 étudiants de l'IEP de Lyon dont trois étudiants en double cursus à l'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat) : Sophia Bouzid, Pauline Decoin, Anne-Laure Jeannez, Thomas Lalire, Jordan Parisse, Léa Pureur.

Introduction

Le projet du Tronçon Ouest Périphérique (TOP) vise à boucler le périphérique lyonnais dans sa partie ouest. Plusieurs scénarios ont été envisagés par le Grand Lyon, maître d'ouvrage et seront soumis au débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP):

- le tracé « court » ou tracé de référence équivalent au tracé proposé en 1997, retenu aujourd'hui par le Grand Lyon et le Conseil Général du Rhône ;
- le tracé rocade ou tracé « long » ;
- l'absence de nouvelle infrastructure routière, scénario alternatif visant à intensifier les réseaux de transports en communs.

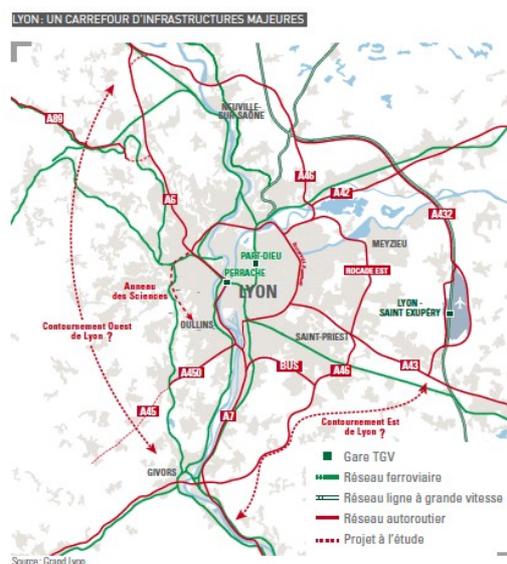


Figure . Localisation des projets autoroutiers « TOP » et « COL »
(Source : Grand Lyon)

Le projet du TOP a suscité et suscite toujours de vifs débats, et ce depuis son inscription au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme en 1978. Le projet, d'abord sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général du Rhône, puis après transfert au Grand Lyon en 2003, a subi de nombreux revers : manque de moyens financiers suite au rachat de la concession du tronçon Nord, volonté de désengagement de l'Etat quant au projet de Contournement Ouest Lyonnais (COL), etc.

En 2010, le Grand Lyon, soutenu par le Conseil Général du Rhône via une commission mixte, relance le projet sous le nom « Anneau des sciences » et l'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise dans le but de « soulager les territoires de l'ouest des trafics parasites et de requalifier l'axe autoroutier A6/A7 passant en hyper-centre de l'agglomération », dans le « besoin de clarifier le schéma de grandes voiries »¹.

La construction d'une infrastructure routière sert aujourd'hui de moteur à un projet de territoire, porté par le Grand Lyon, intitulé « Anneau des sciences », avec 4 grands objectifs :

- développer des sites de projets urbains et économiques de l'Ouest ;
- relier les sites de développement et d'innovation, d'où le nouveau nom du projet qui vise à mettre en relation les principaux campus, biopôles et centres de Recherche et Développement de l'agglomération lyonnaise ;
- soulager les quartiers de la circulation et requalifier l'autoroute en ville ;
- rendre accessibles les bassins de vie et polarité urbaines.

En conformité à la réglementation concernant la concertation préalable aux grands projets d'infrastructure, un dossier de saisine a été déposé auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP) par le Grand Lyon. Cette saisine aboutira à un débat s'adressant au grand public, qui se tiendra du 10 novembre 2012 au 28 février 2013 dans l'agglomération lyonnaise. Ce débat sera ainsi l'occasion pour les différents acteurs concernés par le projet de s'exprimer et de proposer éventuellement des projets alternatifs.

Le projet « Anneau des sciences » est de surcroît conditionné par une décision de l'Etat sur la réalisation d'un contournement de transit (le Contournement Ouest Lyonnais - COL - ou Contournement Est Lyonnais – CEL).

1. Objet de l'étude

1.1. Répertoire et comprendre le réseau d'acteurs et leurs positionnements sur le projet

Suite à la saisine de la CNDP au mois de mars 2012, le projet « TOP – Anneau des sciences » s'inscrit dans une procédure de débat public, dont le cadre juridique est fixé par la loi Barnier du 2 février 1995, renforcée par la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Ainsi la CNDP doit-elle, précise le texte, « veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales (...) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». En conséquence, cet environnement législatif impose certaines contraintes

¹Rapport de synthèse non technique sur l'Anneau des sciences, Grand Lyon.

institutionnelles quant à la mise en œuvre de la procédure susvisée que nous sommes tenu de prendre en compte.

Le grand public est interpellé sur le projet, tout comme une pluralité d'acteurs, mobilisés par la procédure. Il s'agit d'acteurs publics porteurs du projet (Grand Lyon, Conseil général du Rhône), de l'État, d'associations de soutien ou d'opposition au projet, de communes concernées par le/les tracé(s), de partis politiques. Notre étude consistera tout d'abord à identifier les acteurs les plus présents et les plus réactifs lors du débat public pour ensuite analyser et comparer leurs positions et leurs arguments vis-à-vis des projets soumis au débat.

À cet égard, le débat public qui s'ouvrira au mois de novembre 2012 constituera le point de rencontre de ces enjeux multiples, ainsi que des positionnements contradictoires qui s'y exprimeront. Dans cette perspective, la présente étude cherchera à comprendre de quelles manières le processus de débat public suscite de nouvelles interactions entre les acteurs concernés par le projet. Cette analyse doit s'appuyer sur une cartographie préalable de ces derniers, prenant en compte les réseaux dans lesquels ils s'insèrent. Il s'agira de voir dans quelle mesure leurs argumentaires évoluent ou non au cours du processus de débat public (réunions publiques, contributions citoyennes sur la plate-forme numérique dédiée à cet effet).

1.2. Faire la genèse du projet « TOP » pour éclairer les choix actuels

De surcroît, s'inscrivant dans une histoire particulière qui n'a pas permis au projet « TOP » de voir le jour jusqu'ici, la présente étude s'attachera également à repérer et à analyser les facteurs décisifs qui ont pesé, par le passé, sur la non-concrétisation de cette infrastructure de transport, dont les enjeux en termes de développement et d'accessibilité de l'agglomération restent particulièrement importants. Il s'agira par la suite de déterminer de quelles manières la procédure de débat permet de faire émerger de nouvelles positions et/ou des changements à la marge. En retraçant la genèse du projet « TOP », aujourd'hui rebaptisé « TOP – Anneau des sciences », et compte tenu de son ampleur, notre étude doit ainsi contribuer au débat public en observant comment celui-ci mobilise les participants et éclaire éventuellement les choix des acteurs.

2. Forme de l'étude et méthode de travail

2.1. Rendus de notre étude

Le rendu de notre étude prendra la forme de deux documents faisant chacun appel à des méthodes de travail particulières, en lien avec la nature de chacun d'eux.

Le « cahier collectif des contributions ». Le premier de ces deux documents prendra la forme d'un « cahier collectif des contributions » qui sera versé au débat et qui visera à éclairer les points de vue et les positionnements des différents acteurs institutionnalisés concernés par le projet. Intégrant ainsi le travail de la CNDP – institution neutre –, ce cahier devra, de manière équilibrée, retracer les grandes lignes du projet de bouclage du périphérique lyonnais à l'ouest de l'agglomération, ainsi que les positions publiques des différents acteurs impliqués dans la procédure. Il se basera essentiellement sur des sources écrites, ainsi que sur les grandes lignes dégagées par le rapport d'analyse.

Le rapport d'analyse. Le second document prendra la forme d'un rapport d'analyse plus complet d'une quarantaine de pages. Il comportera dans un premier temps, une analyse historique concise du corpus de documents existants concernant le projet « TOP – Anneau des sciences », afin de retracer synthétiquement son évolution et les différents acteurs moteurs sur ce projet. Puis dans un second temps, le rapport cherchera à répertorier les différents acteurs, leur positionnement et les clivages existants concernant le projet. Cela permettra ainsi d'identifier les possibles points de consensus et de divergences. Enfin, ce rapport cherchera à mettre en exergue les instruments de l'analyse des politiques publiques mobilisés pour traiter le projet « Anneau des sciences ».

2.2 Méthodologie

Pour réaliser cette analyse qualitative, deux registres méthodologiques seront employés : d'une part des entretiens de type semi-directifs seront menés avec les acteurs « sélectionnés » et, d'autre part, les débats organisés dans le cadre de la concertation seront observés et analysés.

Notre étude se composera de quatre grands axes :

- Un travail d'archive pour retracer de manière concise le débat du projet « TOP » et ses différents acteurs moteurs ;
- Une cartographie du réseau d'acteurs. La liste ne sera pas exhaustive mais reflètera l'ensemble des différents points de vue soulevés sur le débat. Elle prendra la forme d'une restitution claire et synthétique sous forme graphique ;
- L'identification des remarques faites par les acteurs lors des temps d'expression du débat public ;
- L'apport de l'analyse des politiques publiques à ce projet.